

2009 - 2010

Bilan & Objectifs



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
ANTILLES - GUYANE

Sommaire

 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	page 3
 ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL	page 6
 ÉNERGIE	page 10
 CONTRÔLES TECHNIQUES	page 13
 SOUS-SOL	page 16
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	page 18

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

MISSIONS

- ▶ Contribuer à la création et au développement des entreprises (PME) à caractère industriel et de services aux entreprises, par la mise en œuvre de dispositifs adaptés de soutien individuels ou collectifs (aides en faveur des transferts de technologies ; aides au conseil externe ; à l'emploi ; à la compensation des coûts de transport ; aux investissements matériels- immobilier d'entreprise / équipements de production- ; aides concourant à l'innovation ou contribuant à l'appropriation par les PME des technologies de l'information et de la communication).
- ▶ Agir sur l'environnement des entreprises pour renforcer leur compétitivité.
- ▶ Préparer les entreprises aux enjeux internationaux (mondialisation, développement durable,).
- ▶ Bien connaître le tissu industriel régional pour comprendre et anticiper ses évolutions dans un contexte géographique et économique particulier.

Faits marquants 2009

GUADELOUPE / GUYANE / MARTINIQUE

La DRIRE a participé à la définition de la stratégie régionale de l'innovation (SRI) des trois territoires en liaison étroite avec les SGAR et les DRRT.

Le régime d'aide à la compensation des surcoûts de transport transatlantique des intrants et extrants a été mis en place par la DRIRE en Guyane et en Martinique. 70 demandes d'aides ont été instruites. Le montant total des subventions octroyées s'élève à 2400 K€ environ.



▶ GUADELOUPE

>>> La DRIRE a instruit 6 actions collectives dont deux ont été lancées :

- Un appel à projets innovants dans le secteur de l'agro-transformation (alimentaire ou non alimentaire) : Il s'agit d'une action qui vise à sensibiliser et à accompagner les entreprises parties prenantes dans la phase de faisabilité d'un projet, d'innovation sur un produit, sur un procédé ou sur un marché ; cette phase s'avérant essentielle pour aider le chef d'entreprise à appréhender la viabilité du projet et à forger sa décision quant aux suites à lui réserver. Les projets partenariaux (entre entreprises, centres de transfert de technologie ou laboratoires) sont encouragés.
- L'opération "Imprim' Vert" vise à labelliser des entreprises de l'industrie graphique après leur avoir fait intégrer les bonnes

pratiques "environnementales" à intégrer dans leur processus de production.

La DRIRE a également participé, en partenariat avec l'INSEE, au lancement d'une étude sur l'industrie guadeloupéenne.

▶ GUYANE

>>> La division a participé au montage de trois actions collectives, dont deux ont été programmées en 2009 :

- Le "Pôle Technique Minier de la Guyane" (PTMG), financé dans le cadre d'une action collective sectorielle accompagnera les opérateurs de la filière minière aurifère, afin de maintenir les emplois dans ce secteur d'activité et de favoriser l'émergence d'entreprises structurées. Cette action vise à accompagner pour l'essentiel les petites exploitations (artisans titulaires d'AEX) et les PME/PMI dans la mise en

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Faits marquants 2009 (suite)

oeuvre de bonnes pratiques de prospection, d'exploitation et de remise en état des sites miniers, gages d'une meilleure productivité et d'un impact minimal sur l'environnement.

- L'action intitulée "Performance Environnementale" sensibilise les entreprises industrielles et de services à l'industrie au management de l'environnement, en préalable à l'adoption et à la mise en oeuvre d'un Système de Management Environnemental (SME), et le cas échéant à la préparation d'un audit de certification ISO 14001 pour certaines d'entre elles.

- La "Maison de la Forêt et des Bois de Guyane" (MFBG), qui sera dans un premier temps une structure d'appui technique pluridisciplinaire aux opérateurs de la filière bois mais ultérieurement également un espace d'échanges, de

conseils, de formation et d'exposition. La MFBG doit notamment concourir au développement concerté de tous les secteurs de la filière ainsi qu'à la mise sur le marché et à la mise en oeuvre de produits éco certifiés et/ou conformes à la réglementation communautaire et nationale imposant le marquage CE sur les produits de construction.

MARTINIQUE

>>> La DRIRE a participé à deux actions importantes :

- L'organisation des premières assises de la logistique martiniquaise. Cette action visait à dresser un état des lieux des pratiques ayant cours localement puis à

sensibiliser les entreprises participantes aux enjeux internationaux de la logistique. L'objectif est de renforcer la compétitivité structurelle des entreprises par la maîtrise des coûts de revient et des prix de vente de biens pour la plupart importés ou originaires des pays de la Communauté européenne.

- L'organisation du premier concours de l'invention et de l'innovation, dont l'objectif est de promouvoir l'innovation, soutenir et défendre les droits des inventeurs, les aider dans leurs démarches auprès des entreprises et des organismes officiels, valoriser leurs inventions. 65 concurrents y ont participé.



DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Évolution 2008/09 - chiffres clés

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	2009	2008
Nombre d'entreprises industrielles (hors BTP et énergie,) de plus de 10 salariés	219*	200*	71*	490	499
Secteur d'activité dominant	7	8	5		
Nombre de visites d'entreprises	30	15	30	75	85
Nombre d'actions collectives instruites	6	4	8	18	12
Nombre d'actions collectives programmées	5	3	7	15	11
Montant total de toutes les subventions accordées à des actions collectives (en €)	209 000	77 945	1 777 707	2 065 252	NR
Nombre d'entreprises aidées dans le cadre des actions collectives programmées	166	160	150	476	149
Nombre de demandes d'aide individuelle à l'investissement matériel ou immatériel instruites ou ayant fait l'objet d'un avis de la DRIRE	20 **	**	30	50	27
Nombre de demandes d'aide à la compensation des surcoûts de transport instruites	**	54	16	70	0
Montant total de toutes les aides individuelles programmées (en €)	NR	1 900 000	5 606 165	7 506 165	NR
Nombre d'entreprises subventionnées	NR	27	35	52	22
Nombre de demandes d'aide fiscale à l'investissement (défiscalisation) instruites	30	20	25	75	NR
Nombre total des demandes d'aides instruites	50	74	84	208	NR
Montant total de toutes les aides programmées (hors défiscalisation en €)	NR	1 900 000	7 423 872	9 323 872	NR

* Enquête annuelle d'entreprises (EAE) 2006-INSEE

** Dans le cadre du PO FEDER 2007-2013 ces demandes d'aide sont instruites par le conseil régional

Objectifs 2010

>>> Soutien à l'innovation et à la technologie :

- Mettre en place les stratégies régionales l'innovation en s'assurant de la bonne coordination des opérations en cours (GGM).
- Mobiliser les crédits FEDER pour soutenir l'innovation (973).

>>> Renforcement de la compétitivité des filières présentes dans chaque région et soutenir les filières en émergence :

- Soutenir les entreprises œuvrant dans les écotecnologies afin de développer une offre française de produits, de procédés et de services.
- Diffuser les bonnes pratiques auprès des PME en conduisant des actions collectives dans les domaines favorables à leur compétitivité.
- Favoriser l'appropriation des TIC par les PME en vue de développer notamment des échanges inter entreprises.

>>> Développement des coopérations entre entreprises et renforcement des actions à destination des moyennes entreprises :

- Intégrer les entreprises dans des programmes collectifs de développement permettant de rompre l'isolement des chefs d'entre-

prises de taille restreinte, ouvrant des collaborations des centres de recherche et créant des dynamiques collectives pour plus de performances individuelles (mutualisation d'achats, export...).

>>> Anticipation et accompagnement des mutations économiques :

- Initier des études sectorielles débouchant sur des actions concrètes.
- Améliorer notre connaissance du tissu économique par des visites d'entreprises.

>>> Evitement du dégagement d'office des crédits communautaires mobilisables dans le cadre des mesures des PO FEDER mises en œuvre par la DRIRE :

- Prendre toutes dispositions utiles (élaboration et validation rapides des conventions, suivi de leur exécution dans les délais impartis, relances en temps utile des bénéficiaires pour collecter les justificatifs de dépenses, établissement des certificats de service fait, suivi des paiements sur subventions.....) pour concourir à l'évitement du dégagement d'office des crédits FEDER en 2010.



2

ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

MISSIONS

- ▶ Instruire les demandes préalables d'autorisation d'exploiter et les demandes de modifications des installations classées.
- ▶ Proposer des règles d'implantation, de construction et de fonctionnement pour réduire l'impact sur l'environnement et prévenir les risques technologiques, chroniques ou sanitaires.
- ▶ Vérifier l'utilisation des meilleures technologies disponibles.
- ▶ Renforcer la sécurité des établissements SEVESO, organiser la transparence et la concertation sur les risques industriels, notamment dans le cadre des comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) dédié au Centre Spatial Guyanais.
- ▶ Élaborer les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour maîtriser l'urbanisation autour des sites à hauts risques.
- ▶ Effectuer l'inspection des installations classées afin de s'assurer du respect des règles prescrites.
- ▶ Proposer, en fonction de l'évolution de la réglementation et des technologies, de nouvelles dispositions pour prévenir et réduire à la source les risques et les pollutions.
- ▶ Coordonner l'action entre les services de l'État intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement.
- ▶ Participer à l'élaboration des plans régionaux d'élimination des déchets ou des schémas départementaux des carrières.
- ▶ Assurer la réhabilitation des sites industriels pollués et la conservation de la mémoire de tels sites.

Faits marquants 2009 GUADELOUPE / GUYANE / MARTINIQUE

>>> Installations classées :

• Les 19 inspecteurs des installations classées présents en Antilles Guyane ont réalisé 214 inspections dont 59 inopinées parmi les 999 installations classées du territoire présentes en Antilles-Guyane. 38 mises en demeure et 19 procès-verbaux ont été dressés. 6 arrêtés de prescription de mesures d'urgence ont été signés.

>>> Prévention des risques accidentels :

Les 29 sites SEVESO ont été contrôlés depuis moins d'un an dans le cadre du plan pluriannuel de contrôle organisant la fréquence des inspections selon les enjeux liés aux divers établissements. A été mis particulièrement l'accent sur les systèmes de gestion de la sécurité et sur les mesures de maîtrise du risque .

En Martinique, un arrêté préfectoral a pris acte de l'examen de l'étude de dangers du dépôt d'explosifs du GIE CROIX RIVAIL.

Une partie du merlon périphérique du dépôt d'explosifs a connu un affaissement suite à de violentes intempéries. La DRIRE a encadré sa réfection.

Les tierces expertises des études de dangers du site emplisseur de GPL, Antilles Gaz, ainsi que de la raffinerie de la SARA ont été remises.

La DRIRE a veillé à la mise aux normes de l'installation de production de rhum HSE pour prévenir les risques d'incendie et de pollution accidentelle de La Lézarde. Elle a suspendu temporairement l'exploitation de la distillerie La Favorite pour non fon-

ctionnement de son système d'extinction incendie.

Le site de fabrication de matelas de la société Abadie, fait l'objet d'un suivi rapproché pour en diminuer le potentiel de danger, en limitant en préalable les produits dangereux détenus sur site, et par la proposition de l'exploitant de mesures pérennes de gestion du risque d'incendie et de pollution accidentelle.

PPRT

C'est un dispositif visant à mieux protéger la population en définissant –en concertation avec les parties concernées (habitants, industriels, service de l'Etat)– des règles d'urbanisme compatibles avec l'activité de l'installation classée, les projets de développement locaux et les intérêts des riverains.

... RÉSORBER LE PASSÉ

- > Des mesures de protection
 - Des travaux de protection à prescrire sur le bâti qui ne peuvent excéder 10 % de la valeur du bien
- > Des mesures foncières
 - Expropriation**
 - Le propriétaire est dessaisi de son bien, acquis par la collectivité locale
 - Elle doit faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par le préfet à la demande de la collectivité
 - Délaissement**
 - Le propriétaire qui souhaite quitter son bien met en demeure la collectivité de le lui acheter
 - Ce droit est instauré par délibération de la collectivité locale concernée

... PRÉPARER L'AVENIR

- > Des mesures sur l'urbanisme et le bâti
 - Interdiction de toute construction, exploitation ou autorisation nouvelle sous réserve de prescriptions
 - Elles visent à limiter la nature des activités et à réduire la vulnérabilité des constructions

PPRT



ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Les travaux d'élaboration des PPRT ont été poursuivis, en collaboration avec les directions départementales de l'équipement: finalisation de la phase stratégique du PPRT GUYANEXPLO, lancement des phases stratégiques des PPRT SARA KOUROU, SARA-RAG de la pointe Jarry (Guadeloupe) du dépôt d'explosifs de CROIX RIVAIL (Martinique), prescription du PPRT de la raffinerie SARA et de RAG. Travaux préparatoires des PPRT de SARA à Dégrad des Cannes, et du Centre Spatial Guyanais.

Outre la réunion des 7 CLIC (Organes de concertation autour des sites à hauts risques), 9 études des dangers ont été instruites, dont 5 dans le cadre de l'élaboration des PPRT.

En ce qui concerne la Guadeloupe, les études de danger des 2 sites AS ont été approuvées : les mesures de maîtrise des risques ont été prescrites. Les études de vulnérabilité du bâti ont été lancées avec l'appui des experts de l'INERIS, du CETE ou de bureaux d'étude spécialisés en génie-civil directement saisis par les propriétaires des bâtiments impactés par les phénomènes dangereux. Leur avancée a été présentée au cours de deux réunions

IPPC

UNE DIRECTIVE POUR UN PROGRÈS CONTINU DANS LA RÉDUCTION DES IMPACTS INDUSTRIELS

Cette directive impose une approche globale de l'environnement pour la délivrance des autorisations des grandes installations industrielles considérées comme les plus polluantes.

Cette approche consiste à prévenir les émissions dans l'air, l'eau, le sol, en prenant en compte également la gestion des déchets, et de les réduire à un minimum afin d'atteindre un haut niveau de protection de l'environnement dans son ensemble par la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles.

des personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT.

Les 2 PPRT de la Martinique, (GIE CROIX RIVAIL et SARA-Antilles Gaz), ont été prescrits, après avis des CLIC et collectivités concernés.

>>> Prévenir les risques chroniques et protéger la santé :

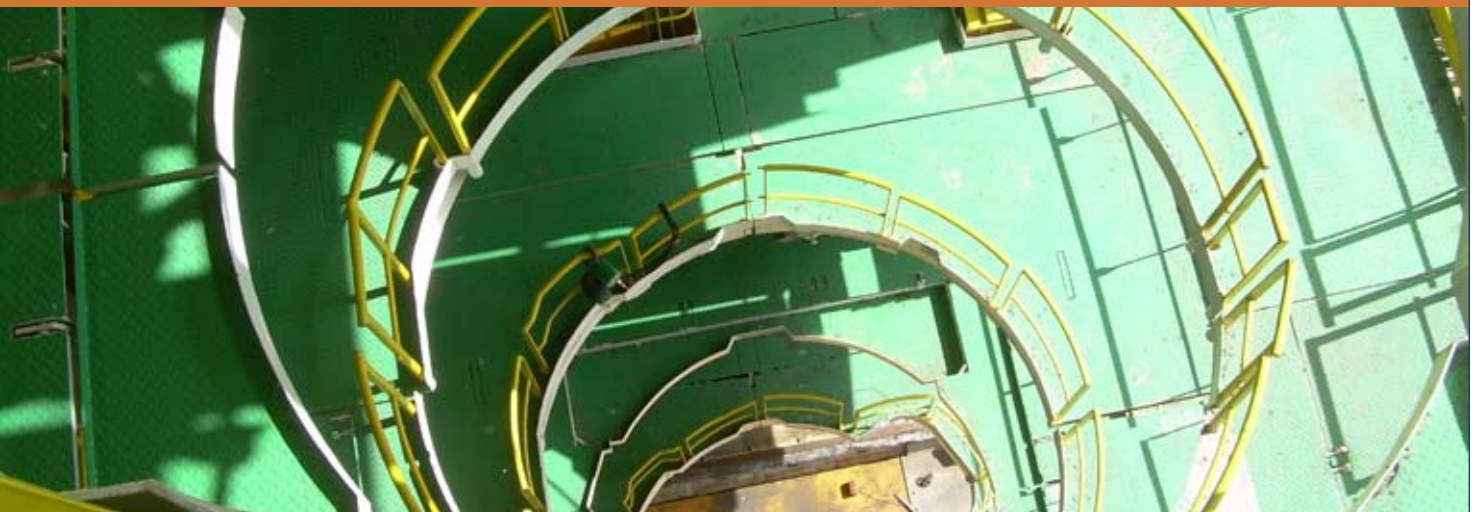
8 des 38 installations relevant de la directive IPPC ont fait l'objet d'un arrêté complétant

les prescriptions correspondantes à l'utilisation des meilleures technologies disponibles. Sont notamment concernées les usines de production d'électricité qui bénéficiaient de dérogation sur certains polluants.

En Guadeloupe, l'examen des bilans de fonctionnement en cours a été achevé. Pour les centrales électriques, la mise en place dans les délais requis de l'ensemble des équipements de DéNox s'avèrera difficile.

L'examen des bilans de fonctionnement des deux centrales électriques exploitées par EDF en Martinique (Fort de France et Bellefontaine) du site de transit de déchets dangereux exploité par E-Compagnie au Lamentin et de la sucrerie du Galion s'est traduit par quatre arrêtés préfectoraux complémentaires visant la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles. Pour les sites EdF, il convient de renforcer la surveillance de rejets atmosphériques et de fixer une valeur limite d'émission pour le benzène.

Les antennes territoriales ont par ailleurs participé à l'élaboration et au suivi des actions des plans régionaux santé environnement (PRSE), qui succèdent à la première génération.





ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Faits marquants 2009 (suite)

>>> Participer à l'élaboration des schémas (SDAGE et schémas des carrières) :

La DRIRE a animé la révision ou l'élaboration des schémas départementaux des carrières en Guyane et en Guadeloupe. Elle a participé à la finalisation des 3 SDAGE.

En Guadeloupe, la révision du schéma départemental des carrières se poursuit avec l'appui du BRGM. La commission *ad hoc* du 31 mars a approuvé les recommandations. L'évaluation environnementale est en cours. Les consultations réglementaires sur le schéma devraient avoir lieu en 2010.

En Guyane, des problèmes d'approvisionnement du bassin d'emploi de l'île de Cayenne en matériaux de remblais ou de sable de qualité ont été identifiés. La réalisation d'une étude des ressources et des besoins pour les sites isolés est actée.

>>> Déchets :

La Guadeloupe a connu l'ouverture du centre de stockage de déchets non dangereux de Sainte Rose (SITA ESPERANCE). Le fonctionnement de cette première installation de stockage aux normes a permis la fermeture effective des sites non autorisés.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la plate-forme multi filières VALORGABAR a été instruit : combinant tri, méthanisation, compostage, incinération, ce projet devrait aboutir à une meilleure gestion des déchets. Son implantation est prévue sur une partie de l'ancienne décharge de la Gabarre. Le plan de gestion du site (dépollution) a été instruit. La DRIRE a par ailleurs poursuivi son appui technique à la DSDS sur les anciennes décharges illégales du département.

Dans le cadre de l'action relative aux décharges illicites, l'ensemble des sites

de Guyane a été de nouveau inspecté. Par arrêté du 23 juillet 2007, le préfet de Guyane a ordonné la fermeture de 5 sites sur les communes de Iracoubo, Sinnamary, Régina, Roura. Sur le littoral les prescriptions d'exploitations ont été renforcées (Cayenne, Kourou) concomitamment à la recherche de nouveaux sites (Cayenne, Kourou, Saint-Georges de l'Oyapock). Les déchets d'APATOU devraient être traités à Saint-Laurent-du-Maroni, une voie de circulation ayant été ouverte. Pour les autres sites isolés (Ouanary, Saint-Elie, Saül, sites du Maroni), une solution du type tri-compostage est à l'étude.

La DRIRE a par ailleurs travaillé à la structuration des filières de ramassage des huiles usagées en liaison avec l'ADEME, et de la filière des véhicules hors d'usage. L'agrément d'un démolisseur de véhicule pourrait être suivi d'une nouvelle demande.

▶ GUADELOUPE

>>> Exercice PPI :

La DRIRE a participé au 2^{ème} exercice PPI de la Pointe Jarry ainsi qu'à l'élaboration du scénario d'une fuite de gaz simulée sur le site de RUBIS ANTILLES GUYANE (centre emplisseur), organisé par la préfecture; ceci afin de tester la mise en œuvre de l'organisation des secours (coordination des moyens et évacuation de la zone) en cas d'incident.

>>> Incidents :

Les troubles sociaux du début d'année sont à l'origine de deux incidents survenus (échauffements de stocks de charbon) : le blocage des sites concernés a empêché de réaliser des opérations de prévention de ces risques.

▶ GUYANE

>>> Centre spatial :

L'instruction de 3 demandes d'autorisation (VEGA essais combinés, Air Liquide Spatial, et préparation des satellites) permet la réalisation d'essais ou de premières campagnes pour les lanceurs SOYUZ et VEGA, dont la mise en service est prévue pour 2010. La DRIRE a débuté l'instruction de l'ensemble de lancement VEGA, et d'installations nécessaires à son fonctionnement (préparation des charges utiles, extension de l'usine azote et oxygène liquide qui constituera le 12^{ème} établissement SEVESO seuil haut de la base spatiale). La demande d'autorisation de l'usine de fabrication des ergols a été instruite, la rendant conforme à la directive IPPC. Une campagne de recensement et de vérification des équipements

sous pression a commencée sur l'ensemble de la base. Enfin, la mise en service des 4 canalisations (12 km) alimentant le site de lancement de SOYUZ a été inspectée.

>>> Activité minière :

La recevabilité de deux demandes de régularisation d'entreprises minières (CME à APATOU et SMYD à YAOU) a été étudiée.

▶ MARTINIQUE

>>> Canalisations de transport :

2009 constituait l'échéance réglementaire pour la remise d'études relatives à la sécurité et au suivi des canalisations existantes. Le cas échéant, les écarts à ces obligations ont été rappelés par voie d'arrêté de mise en demeure.



ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Évolution 2008/09 - chiffres clés

ICPE (Installations Classées par la Protection de l'Environnement)	Guadeloupe	Martinique	Guyane	2009	2008
Nombre d'établissements autorisés :	106	76	104	286	292
- dont carrières	24	14	29	67	75
- dont d'établissements relevant de la directive SEVESO	4	7	18	29	28
Nombre de CLIC	1	2	4	7	7
Nombre de PPRT à instruire	1	2	4	7	7
Nombre de sites pollués	9	7	4	20	20
Nombre de dossiers de demandes d'autorisation reçus	3	2	10	15	32
Nombre d'arrêtés de mesure d'urgence	2	1	3	6	9
Nombre d'arrêtés de mise en demeure signés	20	12	10	42	52
Nombre de procès verbaux dressés dans l'année	3	7	10	20	33
Visites d'inspection (installations soumises à autorisation) :	38	27	89	154	185
- dont visites d'inspection inopinées	8	2	1	11	26
- dont visites d'inspection approfondie dans un établissement relevant de la directive SEVESO	3	9	22	34	21
Nombre de plaintes reçues	2	1	2	5	12
Nombre de visites d'inspection (installations soumises à déclaration)	3	53	4	60	28

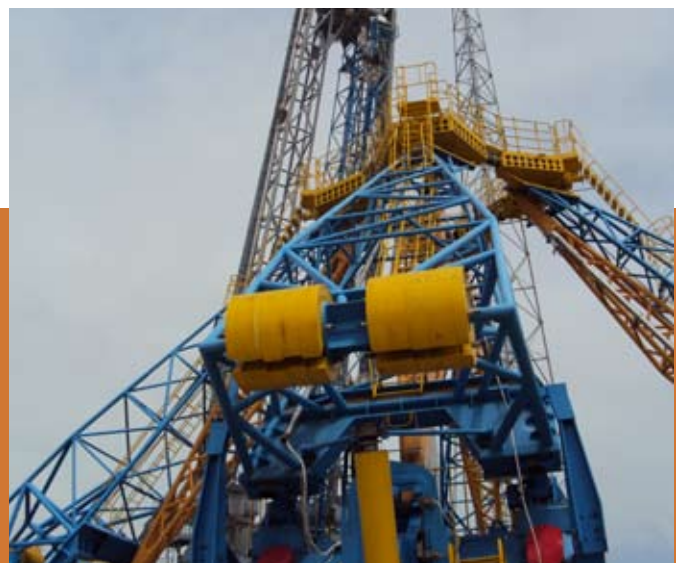
Objectifs 2010

>>> Prévention des risques accidentels :

- Renforcer la sécurité des établissements SEVESO par des visites d'inspection
- Finaliser les 7 PPRT

>>> Prévention des risques chroniques et des nuisances :

- Réaliser des actions du plan régional santé environnement : (maîtrise et réduction des émissions toxiques pour la santé, dont le mercure et prévention de la légionellose) en co-pilotant aux côtés de la DSDS
- S'assurer de la bonne application de la directive IPPC
- Réaliser le programme pluriannuel d'inspection des installations classées et des carrières



- Poursuivre la mise en conformité des installations classées sur mines selon la directive déchets miniers
- Poursuivre la mise en conformité des installations de traitement des déchets (Guyane et Guadeloupe)



3 ÉNERGIE

MISSIONS

- ▶ Sécuriser la production et le transport de l'énergie électrique et anticiper les évolutions.
- ▶ Contribuer à assurer la sécurité des approvisionnements en hydrocarbures, notamment en suivant le niveau des stocks stratégiques de réserve et leur évolution.
- ▶ Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.
- ▶ Assurer l'inspection du travail pour les ouvrages de production de Petit Saut.

Bilan 2009 en bref GUADELOUPE / GUYANE / MARTINIQUE

>>> Les trois réseaux non interconnectés ne disposent que d'une faible capacité d'accueil des énergies renouvelables fatales et aléatoires. Les nombreux projets de champs photovoltaïques ou d'éoliennes sans stockage d'énergie saturent les listes d'attente pour la connexion sur le réseau. La priorité doit donc désormais être donnée aux énergies renouvelables stables (hydroélectricité au fil de l'eau, utilisation de la biomasse, projets avec stockage de l'énergie...). Aux Antilles, la

pression foncière résultant notamment de la réservation de surface à un usage agricole est un frein aux projets et à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement.

>>> L'approvisionnement en carburants conformes se fait à partir de la raffinerie de la Martinique pour les trois départements, avec des compléments provenant d'Europe. Pour la Guyane s'ajoute le surcoût du transport, avec un navire pétrolier adapté aux conditions d'entrée

dans les ports en eau peu profonde. Ces éléments font partie des réflexions issues des mouvements sociaux intervenus en fin d'année 2008 ou en début de 2009, afin de réduire le coût de la vie.

>>> Le niveau des stocks stratégiques est resté tendu aux Antilles et en Guyane durant toute l'année, pour certains produits. Ce déficit chronique est aussi lié à la capacité effective disponible aux Antilles, et aux difficultés logistiques en Guyane.

▶ GUADELOUPE

>>> Production d'électricité :

> **Fossile** : La construction de la centrale Caraïbes Energie (38 MWe) a débuté mi 2009, la mise en service du site est au mieux attendue pour 2011. La principale centrale de production d'électricité (Jarry Nord 160 MWe) doit être prochainement mise à l'arrêt : les études techniques préalables au projet de site de remplacement ont été menées par PEI, filiale d'EDF (Pointe Jarry 220 MWe) toutefois la construction de la centrale ne pourra débuter que courant 2010 et les premiers kW ne seront pas livrés au réseau avant 2012. Le retard pris dans ces différents projets conduira sur 2012 à des tensions de l'équilibre offre-demande.

> **ENR** : La centrale éolienne de la Désirade a été rénovée : les 14 éoliennes anciennes générations des années 80 ont été remplacées par

4 aérogénérateurs pour une puissance totale de 1,375 MW. La production de la centrale ainsi modifiée couvre la consommation de l'île mais l'énergie d'origine éolienne étant intermittente et non stockable, l'interconnexion avec le réseau de Guadeloupe continentale reste indispensable. Parallèlement au déploiement de centrales photovoltaïques en toiture qui s'est poursuivi en 2009, l'année a été marquée par l'essor de la filière de fermes photovoltaïques au sol. A ce jour 3 centrales d'une puissance cumulée de 3 MW sont connectées au réseau. Le développement de cette filière a donné lieu à une réflexion collégiale sur les orientations à suivre en terme d'implantation, démarche que la DRIRE a co-animé avec la DIREN à la demande du Préfet.

> **Géothermie** : La société Géothermie Bouillante qui exploite à Bouillante une centrale de 15 MWe a obtenu par décret la concession nécessaire à la pérennisation de

son activité (concession accordée pour 50 ans). Le fonctionnement du site a en parallèle été réglementé par un arrêté préfectoral (arrêté du 31 mars 2009), des études complémentaires ont toutefois été prescrites et seront instruites en 2010. Techniquement, le site a toutefois fait l'objet d'importantes opérations de maintenance et n'a que peu produit en 2009. Son exploitation soulève encore de réels problèmes techniques ; si des solutions sont à l'étude, l'exploitant ne dispose pas aujourd'hui d'un plan d'actions finalisé. La concession accordée doit permettre aux actionnaires de la société (EDF et le BRGM) d'avoir toute la visibilité nécessaire pour engager les investissements requis afin de faire de l'unité actuelle une véritable vitrine technologique.

>>> Transport d'électricité :

Deux nouvelles lignes électriques souterraines et deux nouveaux postes de transfor-



ÉNERGIE

mation ont été autorisés et sont en cours de réalisation : ces ouvrages permettront de livrer au réseau la production des centrales en projet (Caraïbes Énergie au Moule et PEI à Baie-Mahault).

► GUYANE

>>> Production d'électricité :

Le barrage de Petit Saut a fourni 45 % de la production d'électricité du réseau connectée. L'année a été marquée par une sécheresse historique, qui n'a pas permis de faire le plein de la retenue à la fin de la saison des pluies. L'inspection annuelle des digues et du barrage, n'a pu être réalisée à la hauteur maximale du lac, nécessitant ainsi des corrections pour effectuer la comparaison des données d'auscultation, de pression et de hauteurs piézométriques, avec celles des années précédentes.

EDF Production Electrique Insulaire Dégrad des Cannes a reçu le 20 décembre 2007 une autorisation au titre de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité fonctionnant au fuel lourd et au fuel domestique d'une puissance de 70 MW. Celle-ci permet d'attester de la conformité du projet à la programmation pluriannuelle des investissements d'électricité. D'autres autorisations seront nécessaires pour permettre la construction et la mise en service de l'installation. Le projet n'est désormais annoncé qu'à l'horizon 2014. EDF a engagé l'extension de son rôle de distributeur sur les sites isolés et une réflexion est engagée pour définir les énergies renouvelables exploitables. A Maripasoula, un projet de petite centrale hydroélectrique est à l'étude.

>>> Energies renouvelables :

La filière biomasse prend son essor, avec l'inauguration d'une unité à proximité de

KOUROU. Cette installation qui produit l'équivalent de la consommation de 10000 habitants à partir des déchets de bois des scieries, est suivie de projets de centrales au bois près de Saint-Laurent du Maroni et de Montsinéry.

Après avoir obtenu en 2008 les autorisations visant à la construction de la centrale hydraulique au fil de l'eau sur la Mana au lieu dit Maman Valentin, les travaux ont débuté. Cette centrale devra à terme fournir jusqu'à 4 % de la puissance appelée sur le réseau électrique littoral. Un potentiel hydroélectrique existe dans l'Est Guyanais, dont l'exploitation reste conditionnée au prolongement d'une ligne électrique de transport vers Régina.

L'appel d'offre de la commission de régulation de l'électricité relative à des projets photovoltaïques avec stockage de l'énergie, devrait permettre de développer cette filière, avec certaines garanties par rapport à la stabilité du réseau.

► MARTINIQUE

>>> Programmation pluriannuelle des investissements d'électricité (PPI) :

Après passage d'une mission interministérielle en début d'année, le rapport adressé par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer au Parlement a conduit à la prise d'un arrêté début 2010 fixant les orientations en matière d'investissement et de projet. Pour la Martinique, la conclusion de ce rapport souligne que l'équilibre offre-demande électrique est d'ores et déjà tendu et que la réalisation de la centrale bagasse-charbon du Galion dans les plus brefs délais est nécessaire, vu l'absence d'autres projets matures. De plus, un besoin supplémentaire en moyen de production à hauteur de 20 MW a été identifié dès 2010. La PPI constate la faible part des énergies renouvelables

dans l'électricité produite en Martinique et préconise d'une part le développement des énergies éolienne et photovoltaïque dans la limite d'acceptabilité du réseau électrique et le développement des énergies renouvelables non intermittentes telles que l'énergie thermique des mers et l'interconnexion avec la Dominique.

>>> Nouvelle centrale de Bellefontaine :

Les travaux administratifs se sont poursuivis en 2009 en vue de la construction d'une nouvelle centrale de 12 moteurs thermiques représentant 214 MWé à côté du site de l'actuelle centrale qui sera ensuite démantelée. L'autorisation de construire une digue de protection a été délivrée au titre de la Loi sur l'eau, les travaux d'aménagement nécessaires à la réalisation d'un nouveau transformateur et de lignes haute tension 63 kV ont été approuvés et le dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées a été déposé et jugé recevable par l'inspection des installations classées.

>>> Enjeu des énergies renouvelables :

Dans le cadre des décisions actées par la Loi de Grenelle 1 parues en août 2009 figure la réalisation d'un schéma régional des énergies renouvelables. L'antenne Martinique de la DRIRE a œuvré à la mise en place d'un groupe de travail qui sera co-piloté par la Région et qui aura pour but d'élaborer d'ici fin 2010 ce nouveau schéma dont l'objectif est d'offrir une certaine visibilité et stratégie de déploiement des énergies renouvelables en Martinique, qui tienne compte des potentiels disponibles et des contraintes existantes, notamment foncières. Ce document s'inscrira également dans la continuité des réflexions des Etats Généraux de l'Outre Mer ayant identifié les énergies renouvelables comme enjeu incontournable du développement durable de la Martinique.

ÉNERGIE

Évolution 2008/09 - chiffres clés

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	2009	2008
ÉLECTRICITÉ					
Livraison (GWh)	1628	782	1489	3899	3913
Part des énergies renouvelables (%)	11,72	45	4	15	20
Puissance théorique installée (MW)	408	232	429	1069	1091
Longueur des lignes HTB (km)	217	413	220	850	850
Postes (HTB/HTA)	14	11	13	38	38
COMBUSTIBLES					
Hydrocarbures mis à la consommation (kt)	635	264	676	1575	1565
Charbon (kt)	118	0	0	118	164
Bagasse (kt)	154	0	0	154	142
Capacité de stockage des hydrocarbures (kt)	131	74	167	372	372
RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 2009					
Essences	63	73	62	-	-
Gazole	55	20	69	-	-
Carburacteur	35	73	35	-	-
Fioul	35	19	25	-	-
Gaz liquéfié	63	40	-	-	-
PROCÉDURES ET VISITES					
Instructions de dossiers d'ouvrages électriques	4	1	-	5	8
Inspections des ouvrages électriques et hydroélectriques	0	1	0	1	1
Inspections du travail des concessions hydroélectriques	-	0	-	0	0

Objectifs 2010

>>> Maîtrise de la demande :

- Mettre en œuvre le dispositif de certificats d'économie d'énergie
- Mettre en œuvre des dispositions du décret du 16 septembre 1998 relatif aux contrôles périodiques des installations de combustion

>>> Évolution des marchés de l'électricité et du gaz :

- Préparer des plans de délestage relatifs au transport d'électricité
- Participer aux travaux d'élaboration des schémas de développement du réseau public de transport d'électricité
- Rôle d'alerte vis-à-vis de difficultés relatives à la concession hydroélectrique de Petit Saut

>>> Développement des énergies renouvelables :

- Instruire l'appel d'offre sur le photovoltaïque avec stockage de l'énergie
- Instruire des dossiers de demande d'exploiter des fermes photovoltaïques au sol supérieur à 250 kW dans le cadre du décret 2009-1414 relatif aux procédures applicables à certains ouvrages de production d'électricité

>>> Planifications :

- Participer à l'élaboration des schémas climats énergie
- Participer à l'élaboration de la programmation pluriannuelle des investissements

4

CONTRÔLES TECHNIQUES

MISSIONS

- ▶ Assurer le contrôle technique périodique des poids lourds, des véhicules de transport en commun, de matières dangereuses ...
- ▶ Vérifier la conformité des véhicules présentés en réception.
- ▶ Contrôler la sûreté des équipements sous pression.
- ▶ Contrôler la sécurité des canalisations de transport de matières dangereuses.
- ▶ Contrôler la fiabilité et la précision des instruments de mesure.
- ▶ Proposer l'agrément et assurer la surveillance du fonctionnement d'organismes délégataires : centres de contrôle des poids lourds et des véhicules légers, organismes délégués de réépreuves d'équipements sous pression, réparateurs et vérificateurs d'instruments de mesure.

Faits marquants 2009 GUADELOUPE / GUYANE / MARTINIQUE

La DRIRE a mené une campagne de contrôle des balances utilisées pour l'emballage des produits alimentaires (barquettes de viande, fromage, légumes, etc.). Environ 22 balances dans des supermarchés, des commerces de gros et des industries agro-alimentaires ont ainsi été contrôlées de manière inopinée. 50% des appareils se sont révélés être non-conformes, (imprécision trop importante du pesage ou délai de vérification dépassé). Les détenteurs de ces instruments ont été rappelés à leurs obligations, qui consistent notamment à faire vérifier tous les ans la fiabilité de leurs instruments par un organisme agréé par la DRIRE. Selon la gravité des non-conformités constatées, les détenteurs ont fait l'objet d'avertissement ou de PV (30% des sites visités).

La DRIRE a rappelé les échéances aux dix transporteurs exploitant des canalisations de transport, pour la remise des études de sécurité et plans de surveillance et de maintenance, juridiquement exigibles depuis le 15 septembre 2009. A ce jour, 80% des plans de surveillance, de maintenance et études de sécurité ont été remis. L'instruction de ces documents est en cours.

▶ GUADELOUPE

>>> Véhicules :

Un centre de contrôle technique des véhicules lourds (CCTPL) a été agréé en fin d'année. Implanté sur le territoire de la commune des Abymes, il permettra un contrôle technique fiable des véhicules lourds et concourra ainsi à l'amélioration de la sécurité des transports sur les routes de l'île.

>>> Équipements sous pression :

Une opération coup de poing de contrôle des équipements sous pression des installations frigorifiques, alimentaires et de

production d'énergie a été menée en novembre 2009. Six établissements ont été inspectés. Cette opération a donné lieu à trois mises en demeure de réaliser les inspections périodiques et requalification périodiques d'équipements sous pression.

>>> Métrologie :

En 2009, deux organismes indépendants ont intégré des réseaux, toutefois l'activité métrologie reste en Guadeloupe encore caractérisée par un nombre important d'opérateurs indépendants (5), dont un organisme "tête de réseau" intervenant sur l'ensemble du territoire national, nécessitant un suivi complet de leurs activités par la DRIRE (audit).

L'organisme agréé "tête de réseau" PETROLEUM TECHNICS a obtenu l'accréditation COFRAC pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquide autres que l'eau (EMLAE). Pour ces activités propres de jaugeage, il a également obtenu cette accréditation.

L'opération coup de poing de contrôle des instruments de pesage à fonctionnement automatique (IPFA) dans les établissements agro-alimentaires a permis la mise en conformité de six instruments.

CONTRÔLES TECHNIQUES



► GUYANE

>>> Véhicules :

La DRIRE a poursuivi ses opérations de surveillance des centres de contrôle des véhicules légers, et du centre de contrôle de poids lourds (19 visites approfondies de centres, ou visites de supervision). Elle a participé aux réunions avec les transporteurs pour mettre en place un programme de rattrapage du contrôle des chronotachygraphes numériques.

>>> Canalisations et équipements sous pression :

Sur le Centre Spatial Guyanais, la DRIRE a procédé à la visite de mise en service des canalisations destinées à alimenter l'ensemble de lancement SOYUZ, et définit un programme de mise en conformité des équipements sous pression après recensement.

Une campagne d'inspections des canalisations de transport a également été menée afin d'effectuer un état des lieux des installations vis-à-vis du respect des dispositions de l'arrêté ministériel du 04 août 2006 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques. Cette action, à l'initiative de la DRIRE Antilles-Guyane, a porté sur 100% des canalisations recensées.

Cette campagne a mis en évidence, globalement :

- L'insuffisance des informations concernant le tracé des canalisations (bornages inexistant dans certains cas, plans absents)
- L'insuffisance des informations sur la conception de certaines canalisations (dossier technique très succinct, voire manquant)

- La méconnaissance des dispositions réglementaires concernant la réalisation de travaux à proximité des ouvrages (très peu de DR/DICT)

► MARTINIQUE

>>> Dans le cadre d'une action coup de poing national en Métrologie, 7 détenteurs d'instrument de pesage automatiques ou non automatiques ont été contrôlés. A cette occasion 3 avertissements et un PV ont été dressés.

>>> L'Antenne Martinique de la DRIRE a réalisé, en coordination avec le pôle équipement sous-pression de la DREAL de Douai, une réunion annuelle ainsi qu'une visite de supervision approfondie du service d'inspection reconnue de la SARA.



CONTRÔLES TECHNIQUES

Évolution 2008/09 - chiffres clés

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	2009	2008
VÉHICULES					
Nombre de réceptions à titre isolé et de visites initiales	128	78	17	223	263
Nombre de cartes délivrées au titre du TMD et de l'ADR**	7	11	13	31	56
Nombre d'attestations délivrées au titre des TCP***	48	22	161	231	246
Nombre d'opérations de surveillance des centres de contrôles de véhicules légers (hors visites initiales)	10	7	1	18	23
Nombre de visites de supervision des contrôles techniques de poids lourds	30	30	18	78	63
ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSIONS (ESP) ET CANALISATIONS					
Nombre d'opérations de surveillance de service d'inspection reconnu (SIR)	0	2	-	2	-
Nombre de visites approfondies d'organismes (ESP et ADR)	2	2	0	4	4
Nombre de visites de supervision d'organismes (ESP et ADR)	4	0	0	4	10
Nombre d'épreuves de canalisations	0	0	0	0	5
MÉTROLOGIE					
Nombre d'agrément délivrés (hors renouvellement)	0	0	0	0	2
Nombre de contrôles d'organismes agréés	25	8	4	37	69

** ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

*** TCP : transports en commun de personnes

Objectifs 2010

>>> Véhicules :

- Poursuivre la surveillance des organismes délégataires pour les visites techniques des poids lourds.
- S'assurer de la mise en œuvre effective de centres de contrôle poids lourds conformes en Guadeloupe et Guyane.
- Effectuer la visite de surveillance de tous les centres de contrôle de véhicules légers conformément aux objectifs nationaux.

>>> Équipements sous pression :

- Effectuer une revue de contrat annuelle et réaliser la surveillance de service d'inspection reconnu de la raffinerie des Antilles (SARA).
- Effectuer les visites de suspension des organismes délégués pour les épreuves et réépreuves, conformément aux objectifs nationaux.
- Poursuivre l'instruction des études de sécurité et l'examen des plans de surveillance et de maintenance des canalisations de transport et finaliser les porter à connaissance pour une meilleure maîtrise de l'urbanisation.



>>> Métrologie légale :

- Réaliser, conformément aux objectifs nationaux, le contrôle des organismes agréés ou désignés pour le contrôle des instruments de mesure.
- Réaliser des campagnes de contrôles de supervision des contrôleurs et des instruments de mesure au titre de la surveillance des centres agréés.
- Intensifier la surveillance du parc des instruments de mesure.

5

SOUS-SOL

MISSIONS

- ▶ Permettre le développement de l'exploitation industrielle minière, notamment aurifère et en ce qui concerne la Guyane, des hydrocarbures en mer, des ressources géothermiques, dans le respect de la réglementation minière et de la protection de l'environnement.
- ▶ Optimiser la gestion des ressources minérales en l'inscrivant dans une logique de développement économique durable de l'activité.
- ▶ Assurer l'inspection du travail des carrières et des sites miniers en vérifiant, notamment, l'hygiène et la sécurité du personnel, ainsi que la régularité de la situation des salariés.
- ▶ Instruire les demandes d'autorisation et suivre les exploitations dans le domaine de la géothermie.

Faits marquants 2009 GUADELOUPE / GUYANE / MARTINIQUE

GUADELOUPE

>>> Un arrêté réglementant des travaux miniers existants et autorisant des travaux de remise en état du forage B02 par la société Géothermie Bouillante a été pris.

Par ailleurs, la concession de Bouillante a été accordée à la société Géothermie de Bouillante par décret du 19 juin 2009.

En ce qui concerne les carrières, un accident mortel est à déplorer en 2009. La région n'avait pas connu d'accident de cette gravité depuis 2000.

GUYANE

>>> Une légère reprise du nombre de demandes de titres miniers a été constatée après une année 2008 particulièrement en recul sur ce sujet.

>>> La DRIRE a instruit 26 demandes de titres miniers, 18 demandes d'autorisation d'exploitation minière (AEX), 6 permis exclusifs de recherches minières (PER) et 2 permis d'exploitation (PEX). 29 avis sur demande d'autorisation de recherches minières ont été formulés

>>> Par ailleurs, les contrôles des sites mi-



© Tullow oil

niers aurifères, en matière d'inspection du travail, de respect des prescriptions environnementales, ou de police des mines ont été poursuivis : 141 contrôles sur sites ont ainsi été réalisés. Chaque site fait désormais a minima l'objet d'une inspection approfondie annuelle.

>>> Une campagne d'acquisition offshore de données sismiques a été menée du 19 septembre 2009 au 13 février 2010 avec le navire Geo Caribbean sur le permis de recherche hydrocarbures N 564 "Guyane maritime" détenu par Hardman Petroleum France SAS (groupe Tullow). A fin 2009, 2 400 km² avaient été couverts représentant 96 % du programme de l'étude.

L'opération "véhicules sur piste" conduite au titre du règlement général de l'industrie ex-

tractive (Conformité des véhicules, sécurité de la circulation, habilitations...) dans les carrières, initiée en 2008, s'est poursuivie.

MARTINIQUE

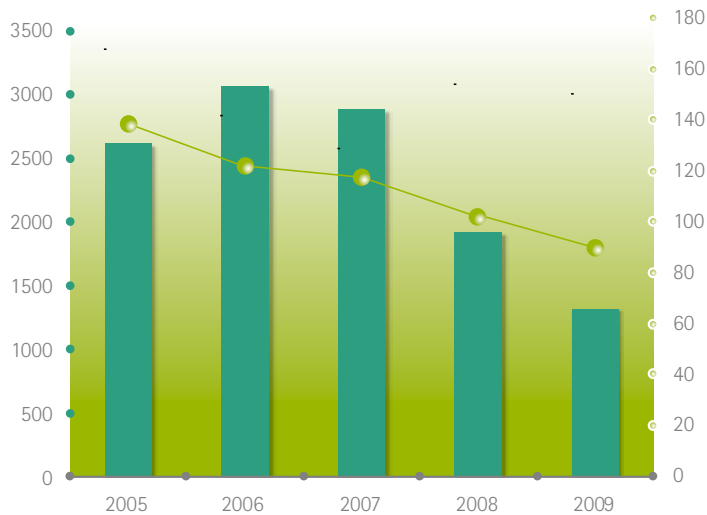
>>> La société américaine RSM Production Corporation a sollicité auprès de la DRIRE la prolongation de son permis de recherche d'hydrocarbures en mer accordé en 2004 concernant la recherche d'hydrocarbures au large des côtes de La Martinique pour une nouvelle durée de 5 ans. La demande est en cours d'instruction.

12 inspections dans les carrières ont été réalisées par la DRIRE dont 7 au titre du RGIE



SOUS-SOL

► Production déclarée d'or et titres miniers



■ Production d'or déclarée, en Kg
● Titres miniers en cours de validité

► Évolution activité aurifère en Guyane - chiffres clés

	2005	2006	2007	2008	2009
Production d'or déclarée exprimée en kg	2576	3083	2844	1941	1250*
Titres miniers en cours de validité	140	120	117	108	96
Demandes de titres miniers reçues	76	72	51	24	26
Demandes d'autorisations de recherches minières (ARM)	97	69	53	6	29
Nombre de visites d'exploitation	350	416	384	219	141

*chiffres provisoires

► Objectifs 2010

>>> GUADELOUPE

Instruire de la demande de la société Géothermie de Bouillante en vue d'examiner les possibilités de réinjection dans le réservoir depuis le forage B02 et préparation d'un arrêté encadrant l'exploitation actuelle des unités Bouillante 1 et 2.

Assurer la surveillance de l'exploitation du site d'extraction de granulats marins.

>>> GUYANE

Poursuivre notre participation active, sous l'autorité du Préfet, à la procédure de mise en œuvre du schéma départemen-

tal d'orientations minières avec pour objectif une adoption du Schéma avant fin 2010.

Effectuer des contrôles des sites miniers en exploitation permettant de s'assurer du respect des prescriptions et poursuivre la campagne de prélèvements et d'analyses des eaux en amont et en aval des sites miniers.

Instruire la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM) concernant un forage de recherche sur le permis de recherche d'hydrocarbures « Guyane maritime » dont la réalisation effective pourrait intervenir entre octobre 2010 et février 2011.

6

SECRETARIAT GÉNÉRAL

MISSIONS

- ▶ Mettre en œuvre pour l'ensemble des services de la DRIRE Antilles - Guyane les moyens en personnel, en locaux et en matériels afin de permettre aux agents d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.
- ▶ Préparer du budget opérationnel de programme et le bilan d'exécution.
- ▶ Assurer la gestion des ressources humaines y compris la formation.
- ▶ Assurer la gestion financière et la gestion du patrimoine et des moyens.

Faits marquants 2009 GUADELOUPE / GUYANE / MARTINIQUE

>>> Gestion des ressources humaines :

- L'année 2009 a été marquée par une modification importante concernant son effectif : elle a enregistré 8 départs et 3 arrivées sur un effectif de 60 agents.
- La procédure de mutation selon le schéma MEEDDM a été mise en œuvre.
- Une gestion unique de la paye de l'ensemble des agents du MEEDDM exerçant en Guyane a été mis en place.

La DRIRE encourage la formation et la promotion de ses agents :

- L'effort pour maintenir un niveau de compétence élevé par la formation continue des agents de la DRIRE a été

poursuivi. Dans ce cadre, 42 agents ont bénéficié de 228 jours de formation. 65% des agents de catégorie C ont suivi une formation continue en 2009.

- 3 agents de la DRIRE ont bénéficié en 2009 d'une promotion par le biais des examens professionnels.

>>> Gestion budgétaire et comptable :

- La mise en place des BOP et des UO dans le cadre des programmes 217, 174,113 et 181 du MEEDDM a nécessité un investissement important des agents du secrétariat général dans un cadre inter directionnel.

- Les budgets de fonctionnement et d'intervention 2009 de la DRIRE issu du BOP 217 ont été exécutés en totalité.

- Le budget relevant du BOP 181 "Prévention des pollutions et des risques" a été consommé dans sa totalité excepté en ce qui concerne l'élaboration des PPRT.

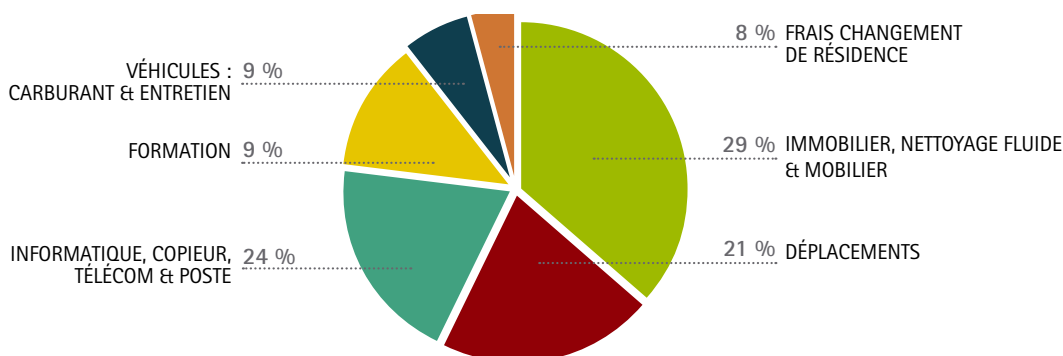
>>> Logistique et informatique:

Conformément aux préconisations de l'administration, le secrétariat général a engagé la réduction du nombre des véhicules affectés au siège de la DRIRE à Cayenne ainsi qu'une optimisation de l'utilisation des véhicules.

Les écrans plats ont été généralisés à l'ensemble des postes de travail.

Afin de renforcer la sécurité informatique, un robot de sauvegarde pour l'ensemble des serveurs du siège à Cayenne a été mis en place.

Les grands domaines de dépenses 2010





SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

► Objectifs 2010

>>> Mettre en place les outils du périmètre MEEDDM et généraliser l'outil comptable Chorus.

>>> Réorganiser le processus commande publique en interne qui va s'interfacer avec la plate forme interministérielle.

>>> Élaborer la paye des agents ex-industrie.

>>> Assurer l'ensemble de la gestion des ressources humaines.

>>> Mettre en place un plan annuel de formation sur trois ans pour chaque agent.

>>> Mettre en place Un programme spécifique de formation pour les concours d'adjoints administratifs.

>>> S'investir dans la création des 3 DEAL et 3 DIEECTE.

>>> Contribuer à l'élaboration du document stratégique régional dans les domaines de l'Etat exemplaire, l'Eco administra-

tion, la politique immobilière et la gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences.

>>> Poursuivre l'optimisation et la fiabilisation dles systèmes d'information de la DRIRE Antilles et Guyane (mise en place d'un nouveau logiciel métier dédié à l'activité minière et rénovation de la politique de sécurité (anti-virus et sauvegarde centralisée et contrôlée par un serveur unique)).



Organisation territoriale

Joël DURANTON

Directeur

Alexandre MARTIAL

Secrétaire Général

Gilbert GUYARD

Chef de la Division Environnement, Energie
et Techniques Industrielles

Responsable du Service Régional de
l'Environnement Industriel

Dominique LE POAC

Chef de la Division
Activité Minière

Daniel VASSAS

Chef de la Division
Développement Industriel et
Technologique

Didier RENARD

Responsable départemental Guadeloupe

Thierry LECOMTE

Responsable départemental Martinique

Antenne Guadeloupe

552, rue de la Chapelle • Z.I de Jarry

97122 BAIE - MAHAULT

Tél : 0590 38 03 47 • Fax : 0590 38 03 50

Mèl : drire-antilles-guyane.971@industrie.gouv.fr

Antenne Martinique

31, rue du Professeur Garcin • BP 458

97205 FORT DE FRANCE CEDEX

Tél : 0596 70 74 74 • Fax : 0596 63 36 13

Mèl : drire-antilles-guyane.972@industrie.gouv.fr

Guadeloupe

Martinique

Guyane

SIEGE de la DRIRE

Impasse Buzaré • BP 7001

97307 CAYENNE CEDEX

Tél : 0594 29 75 30 • Fax : 0594 29 07 34

Mèl : drire-antilles-guyane@industrie.gouv.fr

